

Nous terminons, messieurs, et nous vous remercions de ce que vous nous avez répétés que c'est bien à notre grand regret que nous n'avons pu porter au crédit des hospices et du bureau de bienfaisance des allocations qui leur sont indispensables. Espérons que de nouvelles ressources nous permettront d'y faire face au budget supplémentaire de 1869.

Nous vous avons donné le résultat du budget que nous avions mission d'étudier. L'ensemble des dépenses et des recettes étant conforme au résumé que vous nous soumettez au commencement de ce rapport, il nous reste à vous prier, messieurs, d'y adhérer tel que nous avons eu l'honneur de vous l'expliquer d'un parfait et commun accord avec l'administration municipale.

Le Conseil, à l'unanimité, vote le chapitre des recettes, il adopte par 22 boules blanches contre deux noires le chapitre des dépenses et l'ensemble du budget de 1869.

CHRONIQUE LOCALE

Le ministre de l'intérieur vient de nommer une commission chargée de l'examen de la question des modifications à apporter dans le mode de nomination des membres des tribunaux de commerce.

On lit dans l'Indépendance belge : « C'est dans le département du Nord que M. Pinaud doit, dit-on, poser décidément sa candidature indépendante en concurrence avec M. Stiévenard-Béthune. M. Pinaud a donné un grand déjeuner à Douai et a cru pouvoir inviter M. de Saint-Paul, aujourd'hui chargé de l'administration du département, et son ancien secrétaire général du ministère de l'intérieur. M. de Saint-Paul, avec beaucoup de courtoisie, du reste, a décliné l'invitation. »

Les instructions administratives que les comptables des finances ont reçues touchant le retrait des anciennes monnaies divisionnaires d'argent ne sont point suffisamment comprises par le public : le ministre a effectivement accordé un délai de deux mois, courant du 1^{er} janvier au 28 février inclusivement, aux comptables de tous les degrés, pour le versement aux recettes des finances des anciennes monnaies divisionnaires d'argent qui auront été retirées de la circulation par leur entremise, mais ce délai se trouve restreint pour les particuliers.

D'après le texte même des plus récentes instructions, les comptables seront en droit de refuser, dès le mois de février, les pièces démonétisées soit françaises ou étrangères qui pourraient encore leur être apportées par le public.

Il est bon de ne point laisser croire que les caisses publiques sont ouvertes jusqu'au 28 février 1869, pour faire l'échange des pièces qui ont cessé d'avoir cours légal et forcé depuis le 31 décembre.

On demande à quelle époque la nouvelle loi relative à l'abaissement du prix des dépêches télégraphiques sera mise en vigueur : voici le texte même de la loi du 2 juin 1868 :

Art. 1^{er}. A partir de la promulgation de la présente loi, la taxe des dépêches entre deux bureaux de même département est fixée à 0,50 centimes.

Un décret impérial pourra fixer à une piate antérieure au 1^{er} novembre 1869 l'application de la taxe établie par le présent article.

Voici le programme du concert qui sera donné dimanche prochain par la grande harmonie à ses membres honoraires, dans le grand salon de l'Hôtel de Ville.

Programme : 1. Ouverture des Noces de Jeannette, MASSÉ.

de sûreté de Roubaix et transmis par ses soins à celle de Tourcoing, il a été condamné hier à 6 mois de prison par le Tribunal correctionnel de Lille.

Hier vers six heures du soir un enfant de 9 ans, nommé Emile Lefebvre, est tombé en traversant la rue de Blanche-maille et a eu la cheville gauche fracturée par la roue d'une voiture de bou langer. Bien que l'accident fut dû tout entier à l'imprudence de l'enfant, le propriétaire de la voiture a voulu indemniser les parents.

Le nommé François Delcambre, ouvrier maçon, né en Belgique, travaillant pour le sieur Carrette, entrepreneur, demeurant au pont de Croix, vient d'être mis en état d'arrestation pour vol d'une somme de 55 francs au préjudice de son maître.

Cours public de chimie.

Lundi 25 janvier, à 8 heures 1/4 du soir.

1^o Acétates de cuivre. Composition de plusieurs vertes de gris du commerce. Danger que présentent les vases de cuivre pour les préparations culinaires. Empoisonnements par le cuivre; contre-poison ; 2^o Acétates de plomb ; Leur préparation. Vinaigre de plomb; son utilisation comme réactif. Pyrolyse de plomb; son emploi dans la préparation du mordant rouge des indienneurs ; 3^o Recettes : Moyen de reconnaître si le cuivre ou n'a pas agi sur les substances avec lesquelles il a été mis en contact ; 4^o Préparation d'une eau merveilleuse.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

Dépêche commerciale.

Havre, 23 janvier. Recettes de la semaine 26,000 balles ; Expéditions Angleterre 29,000 « Havre 2,000 « Continent 3,000 Marché ferme, ventes 3,000 Low-Middling-Louisiane 128 fr. Omra 113 fr.

Théâtre de Roubaix.

DIRECTION : ÉMILE MALCAZE Samedi 23 Janvier 1869. Représentation extraordinaire DONNÉE PAR M. Frédéric Febvre sociétaire de la Comédie française

ET Mlle Marie Brindeau du théâtre impérial de l'Odéon

Première représentation de : Madame reçoit-elle ? Comédie inédite, en 1 acte, de M. de Najac

Mlle BRINDEAU jouera la Baronne ; M. F. FEBVRE, Maxime de Montmeyran ; Un domestique.

Première représentation de : Les Brebis de Panurge. comédie en un acte de MM. Meilhac et Halévy.

Mlle Marie BRINDEAU jouera le rôle de Marthe Nevil qu'elle a joué à Paris.

M. Frédéric FEBVRE celui de Jacques Durand qu'il a créé. Madame Malcaze celui de Gabrielle Marcey.

Un domestique, M. Lemaistre. EN VOYAGE Scène de la vie Parisienne

Un Monsieur, M. FEBVRE ; Une Dame Mlle BRINDEAU.

Brouillés depuis Wagram Vaudeville en un acte. PRIX DES PLACES ORDINAIRE.

Spectacle du dimanche 24 janvier. LA TOUR DE NESLE, drame en 3 actes et 9 tableaux.

Ouverture des bureaux à 5 heures et demie ; on commencera à 6 heures.

1^{er} GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ. Ouverture des bureaux à 10 heures ; on commencera à 11 heures précises.

TRIBUNAUX. Un procès bizarre est pendant au Conseil de préfecture de Versailles. L'élection, comme membre du Conseil général de Seine-et-Oise, de M. Ganesco, ex-Valaque naturalisé français, a motivé des protestations nombreuses et véhémentes. On accuse l'ancien rédacteur du Nain jaune de toutes sortes de manigances corruptrices, jusqu'à des pièces de cent sous distribuées à des citoyens besogneux, jusqu'à des robes de soie offertes (mais non payées) à des femmes coquettes.

Les débats de cette affaire montrent jusqu'où peut aller l'effronterie et aussi succès de certains candidats. Sans cet incident, il y avait dans l'esprit de maint

honnête citoyen, des doutes sur l'insuffisance du suffrage universel direct. Mais la Constitution défend de toucher à de tels problèmes. Au moins permet-elle de réclamer, par voie de pétition, le vote à deux degrés, qui réunirait la compétence et l'indépendance.

VARIÉTÉS.

M. Arquet de Voltaire peint par lui-même.

Si Voltaire a des admirateurs fanatiques, il a aussi des adversaires implacables. Exaltée par les uns, décriée par les autres, sa personnalité, après trois quarts de siècle, ne se dégage pas encore bien nettement aux yeux du plus grand nombre et peu de gens s'en font une idée parfaitement exacte. Au moment où l'on va lui élever une statue en pleine capitale du monde civilisé, il n'est donc pas inopportun de rechercher ce qu'était Voltaire et les titres qu'il possède au suprême honneur qu'on veut lui décerner.

Nous ne demanderons nos documents ni aux amis ni aux ennemis de Voltaire. C'est le patriarche de Ferney lui-même qui parlera pour nous ; c'est sa correspondance qui nous tracera le portrait de l'homme et de l'écrivain. On ne pourra pas ainsi nous accuser d'injustice ni de partialité. Les pièces du procès existent, authentiques, irrefragables. A l'opinion publique de juger.

Voilà d'abord ce que Voltaire pensait de vous, ouvriers, hommes de travail, qui, sur la foi de journaux menteurs, avez pris sur vos salaires de quoi élever un monument à ce philosophe qui fut votre plus grand ennemi.

Nous citons : « Votre Majesté rendra un service éternel au genre humain en détruisant cette infame superstition (le catholicisme) ; je ne dis pas que la CANAILLE QUI N'EST PAS DIGNES D'ÊTRE ÉCLAIRÉE ET LA LAQUELLE TOUS LES JOUS SONT PROPRES. »

(Lettre au roi de Prusse — 5 janvier 1767).

« Quelque parti que vous prenez, je vous recommande l'INFAME (la Religion) ; il faut la détruire chez les honnêtes gens et la laisser à la canaille grande ou petite pour laquelle elle est faite. »

(Lettre à Diderot. — 25 septembre 1762).

Damilaville doit être content, et nous aussi, du mépris ou de l'infamie est tombée chez tous les honnêtes gens. C'est tout ce qu'on voulait et tout ce qui était nécessaire. On n'a jamais prétendu éclairer les cordonniers et les servantes. C'est le partage des apôtres.

(A D'Alembert, 6 décembre 1757).

Nous aurons bientôt de nouveaux dieux et une nouvelle terre, j'entends pour les honnêtes gens, car pour la canaille, le plus sot dieu et la plus sotte terre sont tout ce qu'il faut.

(Au même...)

« La philosophie ne sera jamais faite par le peuple. La canaille d'aujourd'hui ressemble en tout à la canaille qui végétait il y a quatre mille ans. »

(A Collini, 31 juillet 1775).

Il est à propos que le peuple soit guidé et non pas qu'il soit instruit ; IL N'EST PAS DIGNES DE L'ÊTRE.

(A Damilaville, 19 mars 1766).

J'entends par peuple la populace qui n'a que ses bras pour vivre. Je doute que cet ordre de citoyens ait jamais le temps ni la capacité de s'instruire.

IL ME PARAÎT ESSENTIEL QU'IL Y AIT DES GUEUX IGNORANTS... QUAND LA POPULAIRE SE MÊLE DE RAISONNER tout le monde est perdu.

(Au même...)

Dans une autre lettre à Damilaville, Voltaire revient dans les mêmes termes sur les gueux ignorants : « Il me paraît essentiel qu'il y ait des gueux ignorants. Si vous faisiez valoir comme moi une terre et si vous aviez des charmes, vous seriez bien de mon avis. »

1^{er} Avril 1775.

C'est à mon gré le plus grand service qu'on puisse rendre au genre humain que de séparer le sot peuple des honnêtes gens pour jamais.

(A Argental, 27 avril 1765).

Il n'est pas inutile de faire remarquer que par honnêtes gens, Voltaire entend seulement les nobles et les riches, car, comme il le dit lui-même, il ne voit dans le peuple « toujours sot et barbare, » que des bœufs auxquels il faut un joug, un aiguillon et du foin. »

Nous ne nous soucions pas, dit-il encore ailleurs, que nos laborieux et nos manœuvres soient écrivains, mais nous voulons que les gens du monde le soient et ils le sont.

(A Héloïtis, 13 août 1762).

Voilà qui suffit pour aujourd'hui : Une autre fois, nous étudierons Voltaire comme citoyen, comme courtisan, comme ami, comme homme privé, etc., etc. Nous promettons à nos lecteurs de piquantes et curieuses révélations.

ETAT CIVIL DE ROUBAIX.

DÉCÈS.

11 janvier. — Sophie Bayaut, 51 ans, Hôpital. Ferdinand Decréme, 51 ans, tisserand, rue de la Promenade. Léonie Six, 2 ans, au Fontenoy. François Geon, 17 ans, tailleur, rue des Longues-Haies. Alfred Leclercq, 1 an, r. d. Longues-Haies. Augustine Rigotte, 89 ans, journalière, Hospice. Pierre Dubronaut, 10 mois, au Coq français. Eugénie Polle, 45 ans, ménagère, Hôpital. Louis Martin, 68 ans, menuisier, Hôpital.

12 janvier. — Maria Mazure, 2 ans, rue Saint-Georges. Ferdinand Mouton, 44 ans, rue de la Banque.

13 janvier. — Sophie Dhont, 2 ans, au Fontenoy. Ismaël Defeville, 22 ans, tisserand, fort Sioen. François Plouquet, 2 ans, rue de Nouveaux-Rosine Lemaire, 2 ans, rue Decréme. Sophie Plaeckaert, 32 ans, fabricante, rue Pellart. Édouard Mascher, 4 mois, au Colvaire. Céline-Rotru, 29 ans, épicière, au Bal. Alphonse Mortier, 2 ans, Hôpital. Libert Herbaut, 40 ans, chiffonnier, rue du Quai.

14 janvier. — Ernest Seloise, 1 an, rue de Tourcoing. Julien Lecocq, 4 mois, rue de Lille. Valérie Baudimont, 17 ans, tisserand, quai de Léers. Hermance Degobert, 1 an, au Fontenoy. Angèle Gabreau, 8 jours, rue Decréme. Ange Tallin, 33 ans, marchand de ferraille, rue de la Guignette. Marie Carrette, 16 ans, bôbi-neuse, Hôpital.

15 janvier. — Joseph Florquin, 24 ans, mécanicien, rue du Tilleul. Alphonse Dutreux, 3 mois, rue des Fondeurs. Gabrielle Moreels, 1 an, rue de Lille. Jules Kerkhove, 8 mois, rue de Lille. Eugène Adolphe, 2 mois, rue de la Lys. Adolphe Ingelbert, 1 an, Hôpital. Actuelle Jorion, 49 ans, lamier, rue du Fort. Jean Bonte, 46 ans, tisserand, fort de Messine. Louis Debaine, 64 ans, rentier, rue des Champs. Adéline Renard, 3 jours, rue de l'Espérance. Gabrielle Wilart, 4 mois, à l'Époule.

16 janvier. — Louise Mollier, 57 ans, rentière, rue du Vieil-Abreuvoir. Jean Beckstaf, 4 mois, à l'Époule. Adolphe Lemahieu, 18 ans, compositeur, Hôpital. André Vandepente, 20 ans, tisserand, Hôpital. Alphonse Couteau, 2 jours, rue du Moulin de Roubaix. Eulalie Vanspeybroeck, 4 ans, au Fontenoy. Jacob Barralouj, 3 ans, route de Tourcoing. Valentine Valentin, 2 ans, au Hutin. Jean Le-page, 4 mois, au Pile.

17 janvier. — Marie Dambrin, 1 an, rue des Pavés. Richard Florin, 1 an, rue de Lannoy. Pierre Lathauver, 56 ans, fleur, cour du Château. Albert Lherbier, 40 jours, rue de Tourcoing. Emile Seutin, 8 mois, au Pile.

18 janvier. — Lucie Buvry, 20 jours, à l'Époule. Maltait, présenté sans vie, rue de Nouveaux.

19 janvier. — Marie Vient, 20 ans, sans profession, rue du Caré. Hilaire Roussel, 5 ans, rue de la Croix. Léon Ducatteau, 1 an, rue du Collège. Angèle Coursier, 4 an, à la Basse-Masure. Henri Vanlit, 1 mois, rue Imperiate.

COURS DES HUILES du 22 Janvier.

HUILES	GRAINES	TOURTEAUX
hectolitre	hectolitre	hectolitre
Colza.....	24 27 50	15 50 16 00
— épur. q.....	24 27 50	15 50 16 00
— raffin. b. g.....	32 37 30	14 50 15 00
— rousse.....	18 21 20	15 00 15 50
Cameline.....	15 15 50	12 50 14 00
Chanvre.....	28 30 31 50	28 00 29 00
Lip. du p.....	26 30 30	25 00 27 00
Linet gr.....	26 30 30	25 00 27 00

COURS DE LA BOURSE

Du 23 Janvier 1868.	
Cours de ce jour	Cours p. écart
3 1/2 %.....	70 45 — 3 1/2 % 70 3
4 %.....	103 25 — 4 % 102 95

FLIPO - MEURISSE,

Rue de la Fosse-aux-Chènes, VERRE A VITRES Gros et Détail. Aux conditions des Verreries.

ANNONCES

Etudes de M. les notaires DUTHOIT et COTTIGNY notaires à Roubaix.

Roubaix, Rue du Tilleul. — Quartier de la Potellerie. Deux Maisons d'ouvriers

Numéros 34 et 36, avec 5 ares 14 centiares de fonds et terrain.

A VENDRE Par suite de décès.

L'an 1869, le lundi 1^{er} février, à trois heures de relevée, lesdits notaires DUTHOIT et COTTIGNY vendront publiquement en l'étude de Maître DUTHOIT, sise à Roubaix, rue du Pays, 21, ladite propriété.

Etude de M. VALENDUCQ, notaire à Lannoy. CAPITAUX A PLACER Moyennant sûretés hypothécaires, aux taux de 4 1/2 et 5 0/0.

Etude de M. DUTHOIT, notaire à Roubaix, rue du Pays. CAPITAUX A PLACER sur hypothèque, Notamment deux sommes de 30,000 fr. chacune, à placer pour dix ans.

Etude de M. TACQUET, notaire à Roubaix. VENTE, après faillite de CRÉANCES

L'an 1869, le lundi 1^{er} février, à trois heures de relevée, M. Tacquet, notaire à Roubaix, vendra en son étude, sise rue de l'Époule, n° 32,

23 créances provenant du commerce de tissus en fil de lin qu'exploitait à Roubaix M. J.-B. Deplasse, lesdites créances s'élevant au total à 8530 fr. 60 c.

S'adresser pour les renseignements : A M. Lequenne, syndic à l'origine faillite à Lille, rue de l'Hôpital militaire, 80. Et audit M. Tacquet, notaire à Roubaix 8530

Etude de M. TACQUET, notaire à Roubaix. On demande des capitaux à placer moyennant sûretés hypothécaires.

A vendre de gré à gré Une grande quantité de propriétés bâties et non bâties sises à Roubaix. S'adresser à M. TACQUET, notaire à Roubaix.

Etude de M. VALENDUCQ, notaire à Lannoy. A VENDRE de gré à gré

DEUX MAISONS nouvellement construites dont une à usage de marchand et l'autre de cabaretier, sises à Roubaix, à l'angle de la rue du Chemin Vert et du sentier de la Campagne aujourd'hui élargi pour former rue.

Etude de M. COTTIGNY, notaire à Roubaix. A PLACER sur hypothèque, une somme de 35,000 francs et une autre de 15,000 francs.

Ces sommes pourraient être divisées. S'adresser à M. COTTIGNY, notaire à Roubaix, rue Neuve, 44.

Etude de M. DEBOEUF, Notaire à Tourcoing, successeur de M. Hasebroucq. Tourcoing, Rue Neuve de Roubaix, 884 mètres de Terrains

A BATIR. Présentant une façade de 13 mètres sur la route départementale, et pareille façade de 13 mètres sur le chemin de la Toscée.

A VENDRE Pour en disposer de suite Le Jeudi 28 janvier 1869, cinq heures du soir, en l'étude dudit Notaire DEBOEUF.

Roubaix, rue du Chemin de Fer, n° 74. VENTE pour cause de dissolution de société d'une grande quantité de PENDULES et de Coupes

en marbre de toutes nuances. Articles d'Horlogerie, etc. Le Lundi 25 Janvier 1869, dix heures du matin et deux heures de relevée.

M. Alfred ROUSSEL, commissaire-priseur à Roubaix, rue du Grand-Chemin, 7, procédera à cette vente. 8542

ROUBAIX A l'angle des rues Saint-Georges et du Bois. VENTE

D'OBJETS D'ARTS En marbre d'Italie et en Albâtre

Le Mardi 26 Janvier 1869, deux heures de relevée et jours suivants.

Détail : Vases, Coupes, Garnitures de cheminées, Pendules, Vide-poches, Chandeliers, Porte-montre, Porte-bijoux, Sujets de Pendules, Encriers, Presse-papiers, Bougeoirs, Fruits, Animaux et quantité d'autres objets.

M. Alfred ROUSSEL, Commissaire-priseur à Roubaix, rue du Grand-Chemin, 7, procédera à cette vente. 8549

BELLE FILATURE DE COTON

Sise à Meaux (S. et M.), près les gares du Chemin de l'Est et du Canal de l'Oise. Comprend terrain de 4,025 mètres et vastes constructions ; machine à vapeur de 16 chevaux ; 2 chaudières de 22 chevaux et matériel complet en parfait état ; mise à prix 120,000 fr. facilités de paiement.

Adjudication, même sur une enchère, le dimanche 7 mars 1869, à deux heures, en l'étude de M. Alfred ROUSSEL, Commissaire-priseur à Roubaix, rue du Grand-Chemin, 7. S'adresser à Meaux à M. Alfred ROUSSEL, Commissaire-priseur à Roubaix.

Adjudication, même sur une enchère, le dimanche 7 mars 1869, à deux heures, en l'étude de M. Alfred ROUSSEL, Commissaire-priseur à Roubaix, rue du Grand-Chemin, 7. S'adresser à Meaux à M. Alfred ROUSSEL, Commissaire-priseur à Roubaix.

Adjudication, même sur une enchère, le dimanche 7 mars 1869, à deux heures, en l'étude de M. Alfred ROUSSEL, Commissaire-priseur à Roubaix, rue du Grand-Chemin, 7. S'adresser à Meaux à M. Alfred ROUSSEL, Commissaire-priseur à Roubaix.

Adjudication, même sur une enchère, le dimanche 7 mars 1869, à deux heures, en l'étude de M. Alfred ROUSSEL, Commissaire-priseur à Roubaix, rue du Grand-Chemin, 7. S'adresser à Meaux à M. Alfred ROUSSEL, Commissaire-priseur à Roubaix.

Adjudication, même sur une enchère, le dimanche 7 mars 1869, à deux heures, en l'étude de M. Alfred ROUSSEL, Commissaire-priseur à Roubaix, rue du Grand-Chemin, 7. S'adresser à Meaux à M. Alfred ROUSSEL, Commissaire-priseur à Roubaix.

Adjudication, même sur une enchère, le dimanche 7 mars 1869, à deux heures, en l'étude de M. Alfred ROUSSEL, Commissaire-priseur à Roubaix, rue du Grand-Chemin, 7. S'adresser à Meaux à M. Alfred ROUSSEL, Commissaire-priseur à Roubaix.